



COMMUNIQUE DE PRESSE

Directive énergies renouvelables (RED II)

Pour une ambition européenne affirmée dans les biocarburants

Paris, le 29 novembre 2017 - La Commission ITRE (Industrie, recherche, énergie) du Parlement européen vient d'adopter son rapport sur le projet de directive énergie renouvelable pour la période 2021-2030 (RED II). Cette Commission compétente au fond renforce l'ambition européenne en matière d'énergie renouvelable en proposant un objectif contraignant de 35% de renouvelable dans la consommation énergétique européenne au lieu de 27% dans le projet initial, et en incitant à un niveau minimum d'incorporation de 12% d'énergie renouvelable dans les transports. Les producteurs de grandes cultures se félicitent de l'affirmation d'un objectif transport alors que la Commission européenne souhaitait le supprimer.

Ils regrettent cependant la suppression de l'apport des biocarburants de 1^{ère} génération à cette ambition européenne d'ici 2030. Ils attirent l'attention sur le recours à des artifices tels que le double compte de l'électricité renouvelable conduisant à décompter une part virtuelle d'énergie renouvelable dans les transports, et à l'utilisation des produits issus du recyclage des carburants fossiles pour pallier l'insuffisance connue du potentiel en biocarburants avancés. Aussi, nous en appelons donc au Parlement européen, réuni en formation plénière début 2018, pour redonner aux biocarburants conventionnels la place qui leur revient dans la réponse au défi climatique.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP attendent dorénavant des législateurs européens qu'au travers de la version finalisée de la directive RED II, ils confortent la production européenne de biocarburants liquides, condition nécessaire à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat. Cela passe par davantage d'ambition en imposant un objectif contraignant de 15% d'énergie renouvelable dans les transports par État membre à l'horizon 2030. Un tel objectif doit être assorti de la confirmation d'une contribution d'au moins 7% des biocarburants conventionnels au bouquet énergétique des transports et plus particulièrement des biocarburants issus de cultures européennes hautement durables coproductrices de protéines et de cellulose pour l'alimentation animale.

Contacts Presse

AGPB
Camille TUBIANA
01 44 31 10 00

AGPM
Anne KETTANEH
06 83 22 05 01

FOP
Claude SOUDE
06 18 03 58 18

CGB
Carine ABECASSIS
01 44 69 41 36